

INDEX RELATIF A L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2025 ET OBJECTIFS DE PROGRESSION VILLE DE LA TESTE-DE-BUCH

Notre commune, relevant, au titre de son surclassement (+ de 40 000 habitants) et gérant au moins 50 agents permanents est tenue de publier annuellement son résultat en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sous la forme d'un index de l'égalité professionnelle, ainsi que les actions mises en œuvre pour, le cas échéant, réduire les écarts constatés.

Cet index est calculé sur une base de 100 points, répartis entre 4 indicateurs, auxquels sont associés une pondération et un barème. Il mesure notamment les écarts globaux de rémunération entre les femmes et les hommes, les écarts de taux de promotion de grade ainsi que la représentation du sexe sous-représenté parmi les 10 agents ayant perçu les plus hautes rémunérations.

INDEX 2025
Egalité professionnelle

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

70/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global	<div><div></div></div>	70/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	<div><div></div></div>	44/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	<div><div></div></div>	15/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)	<div><div></div></div>	4/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	<div><div></div></div>	7/10

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Lorsque le résultat obtenu est inférieur à la cible de 75/100, des objectifs de progression doivent être fixés et publiés (selon le décret n°2024-801 du 13 juillet 2024).

Dans une démarche d'amélioration continue, la Ville de la Teste-de-Buch propose de retenir deux objectifs de progression, à savoir :

➤ **Sur l'indicateur n°3 : Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes :**

Vigilance accrue lors des prochaines CEVP : veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les avancements de grade et les promotions internes, dans le respect des règles statutaires et des critères de sélection applicables.

➤ **Sur l'indicateur n°4 : Représentation parmi les 10 plus hautes rémunérations :**

Tendre vers une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations, avec un objectif d'au moins 4 femmes à terme.